Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260727-26_706-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 27/07/2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de votants..... 28

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-sept juillet deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du vingt-deux juin deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Bruno L'HER, Marie-Christine GUILLET, adjoints au Maire.
Nathalie THOMAS, Philippe ARMAND, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Cindy JACQUET, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Gaël LERAY, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HERBIN - WAREMBOURG, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Alexandre GUILLEMOT, Michaël MALLE, Pierrick MARTIN conseillers municipaux.

Absents :
Philippe CORDON qui a donné pouvoir à Chantal VÉDRUNES
Patricia SOUHARD qui a donné pouvoir à Pascal LE BOUËDEC
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Marc PISIGO
Émilie PETIT qui a donné pouvoir à Marie-Christine GUILLET
Eric LORGEOUX qui a donné pouvoir à Christine LE GOUËF
Patrick ROLLAND qui a donné pouvoir à Jean-Louis BERTHOU
Karine NICO

Secrétaire de séance :
Pierre-Nicolas GOUGEON

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26/706	CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ET ARTISTIQUE AVEC L'ASSOCIATION COLLECTIF LA VAGUE	Bruno L'HER

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions relatives aux compétences des communes en matière de développement culturel et de soutien aux initiatives artistiques ;

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU l'avis favorable de la commission Culture et Communication en date du 21/04/2026 ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Ploeren de favoriser l'accès à la culture, de soutenir la création artistique et de développer les échanges entre les habitants et les acteurs du spectacle vivant ;

CONSIDERANT que l'association Collectif La Vague regroupe des compagnies artistiques professionnelles, toutes implantées sur le territoire, développant des projets de création et de transmission dans le domaine du spectacle vivant ;

Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260727-26_706-DE

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de soutenir la présence d'artistes sur le territoire et de favoriser les rencontres entre les équipes artistiques, les habitants, les publics scolaires et les usagers des équipements municipaux ;

CONSIDERANT qu'il est proposé, dans ce cadre, d'établir un partenariat permettant la mise à disposition ponctuelle d'espaces municipaux, notamment au sein de l'équipement culturel communal, afin de permettre aux compagnies du collectif de développer leur travail artistique ;

CONSIDERANT qu'en contrepartie, l'association s'engage à contribuer à la vie culturelle locale par des actions de médiation, de transmission et de partage artistique, ainsi que par une participation ponctuelle à la programmation culturelle municipale ;

CONSIDERANT que les modalités de ce partenariat sont définies dans une convention jointe à la présente délibération ;

CONSIDERANT que cette convention prévoit également des annexes comprenant :

- Une liste détaillée avec contacts des compagnies intégrées à l'association Collectif La Vague et attestations d'assurance ;
- Un planning prévisionnel de mise à disposition des espaces municipaux, établi par l'espace culturel et tenant compte des disponibilités de salle et des temps forts de la saison culturelle et un document présentant les propositions de contribution artistique et culturelle de l'association, incluant des actions de médiation, de rencontres avec les publics et de partage des pratiques artistiques ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise en place de cette convention de partenariat culturel et artistique avec l'association Collectif La Vague jointe à la présente.
- **DE PRENDRE ACTE** des annexes relatives au planning prévisionnel de mise à disposition des espaces municipaux et aux propositions de contribution artistique de l'association.
- **DE AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat culturel et artistique et tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC